

Charte filière G rontologique Rh ne Nord

SOMMAIRE

Pr�ambule :.....	Page 2
Article 1 : Objet de la charte	Page 3
Article 2 : Les objectifs de la filiere g�rontologique	Page 3
Article 3 : Les acteurs de la filiere g�rontologique	Page 3-4
Article 4 : Le territoire de la filiere g�rontologique	Page 5
Article 5 : La participation des acteurs	Page 6
Article 6 : Les instances de concertation de la filiere g�rontologique.	Page 6
Article 7 : La dur�e de la charte	Page 7
Article 10 : L'adh�sion � la charte de la filiere g�rontologique	Page 7
Annexes Page 8	
• Annexe 1 : territoire d'intervention de la filiere	
• Annexe 3 : Liste des communes par canton du territoire de la Filiere g�rontologique	

Préambule

L'évolution démographique, le vieillissement de la population et les évolutions des pratiques professionnelles concernant la prise en charge de personnes âgées ont conduit l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental du Rhône à réunir l'**ensemble des acteurs** d'un même territoire impliqués dans le parcours de la personne âgée à s'associer au sein de la **filière gériatrique**.

L'enjeu des filières gériatriques est d'éviter une rupture de parcours de la personne âgée et de créer une véritable **dynamique d'organisation** permettant d'assurer une prise en charge graduée et de qualité dans un projet de territoire concerté entre les acteurs.

Les filières gériatriques dans le Rhône s'inscrivent dans le cadre des dispositions réglementaires correspondantes :

- La circulaire n°2002-157 du 18 Mars 2002, relative à l'amélioration de la filière de soins gériatriques
- La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales : le Département désigné « Chef de file » de la politique gériatrique
- Le SROS 2006/2010 révision du 21 Juillet 2009
- La circulaire DHOS du 28 Mars 2007, relative à la filière de soins gériatriques
- Le plan solidarité grand âge 2007/2012 et le plan Alzheimer 2008/2012
- La circulaire DHOS du 15 Septembre 2008, relative à la mise en œuvre du volet sanitaire du plan Alzheimer et la circulaire n° DGAS/DSS/DHOS/2009/195 du 06 Juillet 2009, pour à la mise en œuvre du volet médico-social du plan Alzheimer
- La loi Hôpital, Patients, Santé, Territoire du 21 Juillet 2009
- Le Plan Régional de Santé Rhône Alpes 2012-2017
- Le plan maladies neurodégénératives 2014-2019
- La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Créée en 2008, la Filière Gériatrique Rhône Nord permet un maillage indispensable à la fluidité des parcours, en associant sur son territoire l'ensemble des acteurs concourant à la prise en charge globale du sujet âgé. Elle permet à chaque personne âgée, quel que soit son lieu de résidence de pouvoir accéder à une prise en charge médico-psycho-sociale graduée,

Cette charte formalise la réflexion commune des partenaires de la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées. Elle a pour but d'établir un socle commun clarifiant le rôle et les engagements de chacun pour assurer la qualité de la prise en charge du patient âgé et de son entourage.

Article 1 - L'objet de la charte

L'objet de la charte est de **rassembler tous les acteurs intervenant auprès de la personne âgée** autour d'un projet commun pour faciliter le parcours de celle-ci.

La filière doit permettre à chaque personne âgée, quel que soit son lieu de résidence, de pouvoir accéder aux informations nécessaires à sa prise en charge médico-psycho-sociale, graduée, répondant à ses besoins, mais aussi au recours si nécessaire à un plateau technique. Elle permet, en respectant l'identité et les missions de chacun, d'assurer une synergie efficiente des acteurs.

Elle précise les modalités d'échanges et de coopération entre les membres de la filière et permet d'apporter une réponse globale et une simplification des relations et des démarches.

Article 2 - Les objectifs de la filière

L'objectif général de la filière gérontologique est de fluidifier le parcours de la personne âgée quel que soit son lieu de vie sur le territoire. La filière va concourir à la coordination d'une prise en charge multidisciplinaire de la personne âgée de même qualité et à développer les moyens pour y parvenir. Les intervenants autour de la personne âgée doivent faire face à des situations de plus en plus complexes: charge en soins, impact de la souffrance, aspects financiers, dimension familiale, perte d'autonomie d'origines très variées et à des stades plus ou moins sévères, aggravation de la dépendance.

À cet effet, l'accent doit être mis sur des capacités de mobilisation des acteurs de la gérontologie pour prévenir des situations à risque et Eviter les ruptures. Cela se construit par des relais de ces situations complexes, travaillés au sein de la filière

Les objectifs opérationnels de la filière gérontologique Rhône Nord sont ainsi définis :

- 1/ Repérer les besoins du territoire
- 2/ Faciliter l'accès aux ressources et la promotion de la filière gérontologique
- 3/ Coordonner le parcours des personnes âgées par :
 - 3.1 - Repérage et dépistage des personnes âgées fragiles : lieux et modalités de prise en charge
 - 3.2 - Accompagnement et suivi de la personne âgée fragile
 - 3.3 - Prise en charge des situations d'urgence ou de crise
 - 3.4 - Sortie d'hospitalisation : organisation du retour à domicile et/ou entrée en établissement
 - 3.5 - Promotion des solutions d'aide au répit sur le territoire

Article 3 - Les acteurs et partenaires de la filière

Le fonctionnement harmonieux de la filière gérontologique requiert une coordination de l'ensemble des maillons de soins ainsi qu'une articulation fonctionnelle avec les autres partenaires gérontologiques.

Les acteurs de référence sont :

- L'Hôpital Nord-Ouest Villefranche
- L'Hôpital Nord-Ouest Tarare- Grandris
- L'Hôpital Nord-Ouest de Beaujeu - Belleville
- Le Centre Hospitalier de l'Arbresle
- L'Hôpital Nord-Ouest Trévoux.
- Le Centre Hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or
- L'HAD (Hospitalisation À Domicile)

Les acteurs de proximité sont :

- Les CPTS
- Le DAC 69
- Le CRT caladois
- L'ensemble des EHPAD du territoire, signataires de cette charte
- Les Résidences autonomie
- Les Accueils de Jour
- L'ensemble des professionnels libéraux, du territoire, signataires de cette charte.
- Les SSIAD – SAD au 1^{er} janvier 2026
- Les ESAD (Équipes Spécialisées Alzheimer à Domicile)
- Les Plateformes d'Accompagnement et de Répit des Aidants Familiaux
- Les SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- Les Associations d'usagers

Les partenaires sont :

- L'Agence Régionale de Santé
- Le Conseil Départemental du Rhône - Les maisons du département (MDR)
- Les communes et les Centres communaux d'action sociale (CCAS)

Article 5 - La participation des acteurs

L'atteinte des objectifs définis par la présente charte nécessite d'identifier et de mobiliser les moyens à mettre en œuvre ou à renforcer.

Les acteurs s'engagent à :

- Participer à l'organisation de l'état des lieux de l'offre en direction des personnes âgées et du diagnostic du territoire mettant en évidence les besoins et les points de rupture dans le parcours ville/hôpital/domicile
- Garantir leur soutien à la construction de réponses aux problématiques identifiées
- Participer aux groupes de travail thématiques, comité de filière
- Favoriser le développement du partenariat et du travail en concertation
- Transmettre les éléments d'information actualisés concernant leurs structures

Toute utilisation de l'adhésion de la filière gérontologique ou de son image à des fins commerciales est interdite

L'utilisation des coordonnées des membres de la filière à cet effet fera l'objet d'une exclusion immédiate et d'un signalement judiciaire.

Article 6 - Les instances de concertation de la filière

Le territoire de la filière étant très étendu, la structuration de la filière a amené à mettre en place un bureau de filière restreint, et un bureau élargi visant à adapter ces instances de concertation aux spécificités du territoire Rhône Nord.

5.1 Le bureau animateurs : Composé des animateurs de la filière, il se réunit régulièrement sur demande expresse de l'un de ses membres. Il a pour mission de:

- Représenter la filière auprès des différentes instances s'il y a lieu
- Promouvoir les actions menées
- Organiser, voire d'animer des groupes de travail

5.2 Le bureau élargi : Composé des animateurs, et des représentants des structures engagés dans la filière. Il se réunit environ 3 fois par an et a pour mission de:

- Définir, concevoir et mettre en œuvre les projets et actions à développer au sein de la filière
- Partager les expériences, identifier les points de ruptures dans le parcours de la personne âgée
- Participer aux différents groupes de travail
- Promouvoir la filière et ses différentes actions

L'animation de la filière gérontologique

Elle est assurée par :

- la directrice adjointe des Hôpitaux Nord-Ouest en charge de la filière gérontologique.
- le médecin référent issu du Pôle gériatrique de l'Hôpital nord-ouest Villefranche
- le responsable proximité service accompagnement à l'autonomie du conseil départemental du Rhône
- le responsable de la mission gérontologie du conseil Départemental du Rhône
- l'assistant de filière

L'assistant(e) de filière, accompagne et collabore avec les animateurs dans le cadre des travaux de pilotage de la filière gérontologique Rhône Nord et des actions déclinées dans sa charte.

Article 7- La durée de la charte

La présente charte prend effet à compter de la date de sa validation par les instances compétentes pour une période de 5 ans. Des mises à jour pourront être apportées, chaque fois que nécessaire, par avenant.

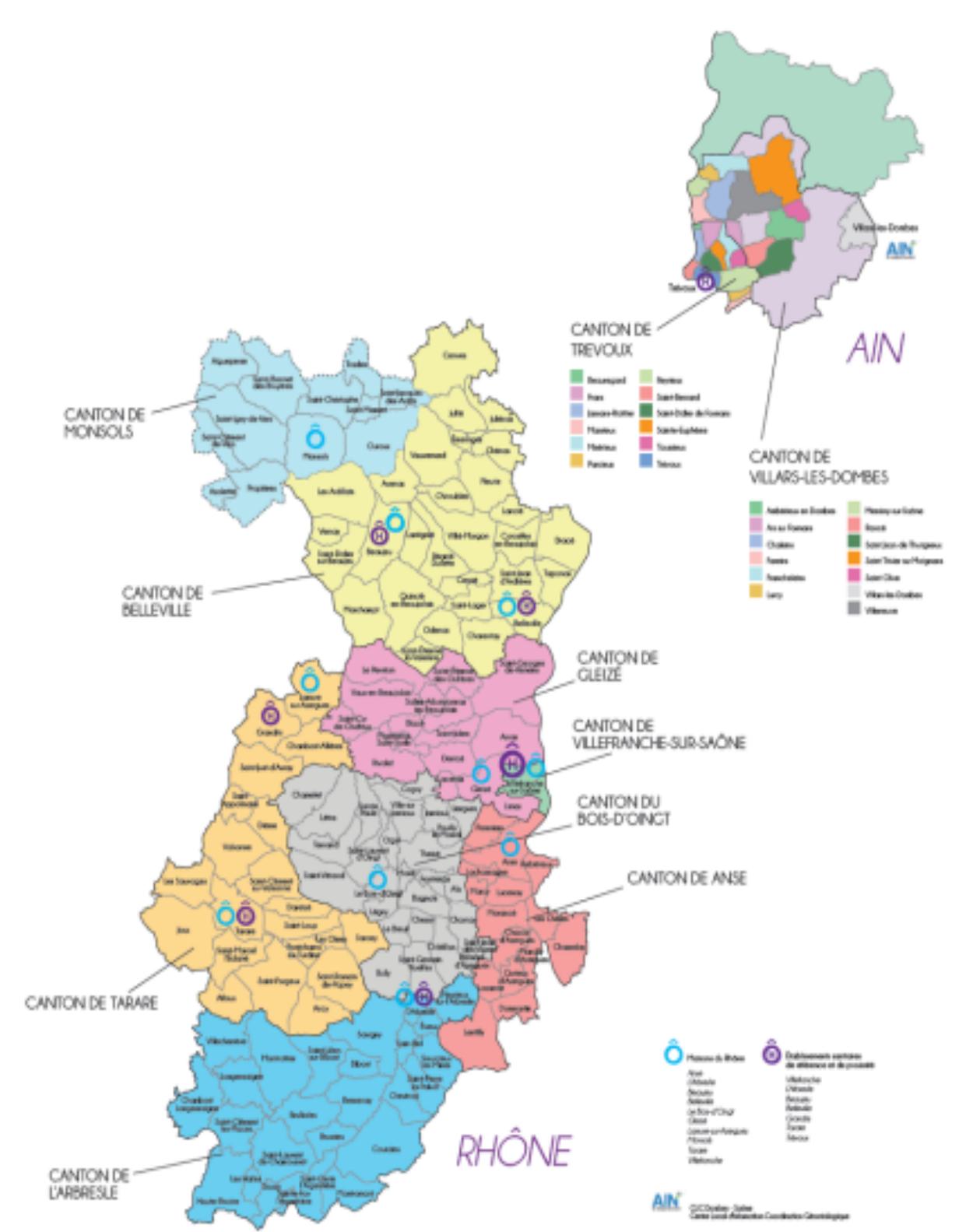
Article 8- L'adhésion à la filière gériatrique

L'adhésion à la filière gériatrique est gratuite. La signature de la charte vaut adhésion à la filière gériatrique Rhône Nord

ANNEXES

- Annexe 1 : Le territoire de la filière -zone d'intervention de la filière
- Annexe 2 : Liste des communes par canton du territoire de la Filière g rontologique

Annexe 1 – Territoire d'intervention de la filière



Annexe 2 - Les communes du territoire de la filière :

CANTON DE ANSE	CANTON DU BOIS D'OINGT	CANTON DE BELLEVILLE	CANTON DE TARARE
VILLE	VILLE	VILLE	VILLE
AMBERIEUX	ALIX	AVENAS	AFFOUX
ANSE	BAGNOLS	BEAUJEU	ANCY
CHASSELAY	BELMONT D'AZERGUES	BELLEVILLE	CHAMBOST-ALLIERE
CHAZAY D'AZERGUES	BULLY	CENVES	DAREIZE
CIVRIEUX D'AZERGUES	CHAMELET	CERCIE	DIEME
DOMMARTIN	CHARNAY	CHARENTAY	GRANDRIS
LACHASSAGNE	CHATILLON	CHENAS	JOUX
LENTILLY	CHESSEY	CHIROUBLES	LAMURE-SUR-AZERGUES
LES CHERES	COGNY	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	LES OLMES
LOZANNE	FRONTENAS	DRACE	LES SAUVAGES
LUCENAY	JARNIOUX	EMERINGUES	PONTCHARRA-SUR-TURDINE
MARCILLY D'AZERGUES	LE BOIS D'OINGT	FLEURIE	SAINT-APPOLINAIRE
MARCY	LE BREUIL	JULIENAS	SAINT CLEMENT SUR VALSONNE
MORANCE	LEGNY	JULLIE	SAINT JUST D'AVRAY
POMMIERS	LETRA	LANCIE	SAINT LOUP
CANTON DE GLEIZE	LIERGUES	LANTIGNIE	SAINT MARCEL L'ECLAIRE
ARNAS	MOIRE	LES ARDILLATS	SAINT ROMAIN DE POPEY
BLACE	OINGT	MARCHAMPT	SARCEY
DENICE	POUILLY LE MONIAL	ODENAS	TARARE
GLEIZE	SAINTE PAULE	QUINCIE EN BEAUJOLAIS	VALSONNE
LACENAS	SAINTE GERMAIN NUELLES	REGNIE-DURETTE	CANTON DE MONSOLS
LE PERREON	SAINTE JEAN DES VIGNES	SAINTE DIDIER SUR BEAUJEU	AIGUEPERSE
LIMAS	SAINTE LAURENT D'OINGT	SAINTE ETIENNE LA VARENNE	AZOLETTE
MONTMELAS SAINT SORLIN	SAINTE VERAND	SAINTE JEAN D'ARDIERE	MONSOLS
RIVOLET	TERNAND	SAINTE LAGER	OUROUX
SAINTE CYR LE CHATOUX	THEIZE	TAPONAS	PROPIERES
SAINTE ETIENNE LES OULLIERES	VILLE SUR JARNIOUX	VAUXRENARD	SAINTE BONNET DES BRUYERES
SAINTE GEORGES DE RENEINS	CANTON DE L'ARBRESLE	VERNAY	SAINTE CHRISTOPHE
SAINTE JULIEN	BESSEY	VILLIE-MORGON	SAINTE CLEMENT DE VERS
SALLES ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS	BIBOST	CANTON DE TREVOUX	SAINTE IGNY DE VERS
VAUX EN BEAUJOLAIS	BRULLIOLES	BEAUREGARD	SAINTE JACQUES DES ARRETS
CANTON DE VILLEFRANCHE	BRUSSIEU	FRANS	
VILLEFRANCHE SUR SAONE	CHAMBOST LONGESSAIGNE	JASSANS RIOTTIER	
	CHEVINAY	MASSIEUX	
	COURZIEU	MISERIEUX	
	EVEUX	PARCIEUX	
	FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	REYRIEUX	
	HAUTE RIVOIRE	SAINTE BERNARD	
	L'ARBRESLE	SAINTE DIDIER DE FORMANS	
	LES HALLES	SAINTE-EUPHEMIE	
	LONGESSAIGNE	TOUSSIEUX	
	MONTROMANT	TREVOUX	
	MONTROTIER		
	SAIN BEL		
	SAINTE CLEMENT LES PLACES		
	SAINTE FOY L'ARGENTIERE		
	SAINTE GENIS L'ARGENTIERE		
	SAINTE JULIEN SUR BIBOST		
	SAINTE LAURENT DE CHAMOUSSET		
	SAINTE PIERRE LA PALUD		
	SAVIGNY		
	SOURCIEUX LES MINES		
	SOUZY		
	VILLECHENEVE		